

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures (19 h), le 12^e jour du mois de juin deux mille vingt-cinq (2025), au centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 rue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Roger Laganière, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Étaient absents:

Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 8 et 22 mai 2025
- 1.4 Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance mai 2025

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois mai 2024
- 2.2 Carte de crédit - directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
- 2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 3.1 Octroi du contrat de fauchage des fossés pour l'année 2025

4 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 4.1 Fête nationale du Québec
- 4.2 Municipalité amie des aînés (MADA) – Nomination des membres
- 4.3 Demande de subvention au Fonds d'appui aux initiatives culturelles dans le cadre des Journées de la culture pour le projet La culture fait du bien
- 4.4 Demande d'aide financière au Fonds culturel de Culture Mékinac pour le projet Création de chandelles à la bibliothèque
- 4.5 Projet Circonflexe
- 4.6 Demande d'aide financière et infrastructures du NDA JAM

- 4.7 Association des propriétaires du Lac Castor - Demande d'aide financière
RSVL

5 AUTRES SUJETS

- 5.1 Varia
- 5.1.1 Dépôt d'une pétition citoyenne
- 5.2 Point d'information du Maire
- 5.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 5.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Nancy Laganière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-06-82 Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 12 juin 2025 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.3 Adoption du procès-verbal du 8 et 22 mai 2025

2025-06-83 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2025 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2025 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU QUE ces procès-verbaux soit adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.4 Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que le membre du conseil, M. Roger Laganière, conseiller #2, a remis sa déclaration d'intérêts pécuniaires, lors de la séance régulière du 12 juin 2025 et qu'un certificat en ce sens ainsi que ce procès-verbal sera transmis au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance mai 2025

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Monsieur Marcel Picard, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de mai 2025.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois mai 2024

2025-06-84 ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Roger Laganière

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mai 2025. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 410 571,70 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 mai 2025.

Nancy Laganière

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2.2 Carte de crédit - directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2025-06-85 CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité de Mme Joëlle Vadeboncoeur-Harrison directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Nancy Laganière au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ses fonctions, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe pourrait devoir procéder à de nombreux achats;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Mme Manon Frenette, coordonnatrice aux services administratifs, à effectuer auprès de Desjardins la demande suivante :

- une carte de crédit au nom de Mme Nancy Laganière au montant de 5 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

3.1 Octroi du contrat de fauchage des fossés pour l'année 2025

2025-06-86 CONSIDÉRANT QUE demande de prix a été demandée à 3 entreprises;

CONSIDÉRANT QU'à la date prévue pour la réception des soumissions la municipalité a reçu les soumissions suivantes;

Compagnie	Prix
Gestion DG 53 Inc.	14 975 \$
Uni-Verdure	16 000 \$
Service Plus G.M Inc.	9 750 \$

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Martine Frenette

De mandater Service Plus G.M Inc. pour le contrat de fauchage des fossés de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour la saison 2025 au montant de 9 750 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

4.1 Fête nationale du Québec

2025-06-87 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban participe financièrement à chaque année pour la réalisation de la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la directrice générale adjointe à verser l'aide financière au comité de la Fête Nationale 2025 au montant de 3 000,00 \$ tel que prévu au budget;

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.2 Municipalité amie des aînés (MADA) – Nomination des membres

2025-06-88 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a présenté le 13 juin 2024 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire réaliser la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Roger Laganière

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable du dossier des personnes âgées.

Lequel comité sera composé des membres suivants:

- Représentant municipal : Martine Frenette
- Représentants des aînés : Roger Denis et France Beaulieu
- Représentant d'organismes communautaires : Shirley Trudel
- Représentant du secteur de la santé et des services sociaux : Julie Martin
- Représentant du secteur des loisirs : Josée O'Bomsawin
- Représentant sectoriel : Nancy Laganière

Lequel comité aura le mandat:

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.3 Demande de subvention au Fonds d'appui aux initiatives culturelles dans le cadre des Journées de la culture pour le projet La culture fait du bien

2025-06-89 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire tenir une activité dans le cadre des Journées de la Culture les 27 et 28 septembre 2025 sous le thème *La culture fait du bien*;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban appuie la demande d'aide financière au Fonds d'appui aux initiatives culturelles dans le cadre des Journées de la culture préparée par Mme Josée O'Bomsawin, coordonnatrice aux loisirs, pour le projet *La culture fait du bien*.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.4 Demande d'aide financière au Fonds culturel de Culture Mékinac pour le projet Création de chandelles à la bibliothèque

2025-06-90 **TENANT COMPTE QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire soumettre une demande d'aide financière au Fonds culturel de Culture Mékinac pour le projet *Création de chandelles à la bibliothèque*;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban appuie la demande d'aide financière, d'un montant de 300 \$, au Fonds culturel de Culture Mékinac pour le projet *Création de chandelles à la bibliothèque* préparée par Mme Denise Villemure, bibliothécaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.5 Projet Circonflexe

2025-06-91 **CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec reconnaît que le loisir et l'activité physique constituent des éléments favorisant la santé des citoyens en encourageant un

mode de vie actif;

CONSIDÉRANT que le coût des équipements de loisirs constitue l'un des principaux obstacles à la pratique régulière d'activités physiques, en particulier pour les populations les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mandaté les unités régionales de loisirs et de sports pour développer des centrales de prêts d'équipements dans leur région respective, dans le but de couvrir l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT que des points de services de prêts d'équipement seront nécessaires pour rejoindre l'ensemble de la population de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que ces points de services de prêts d'équipement seront connus sous le nom de "circonflexe - Prêt pour bouger" et mettront gratuitement à disposition de la population des équipements récréatifs, sportifs et adaptés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise Mme Josée O'Bomsawin, coordonnatrice aux loisirs, à déposer un projet afin de développer une centrale de prêt d'équipements dans la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.6 Demande d'aide financière et infrastructures du NDA JAM

2025-06-92 CONSIDÉRANT que le NDA JAM a transmis une demande d'aide financière et d'infrastructures pour son édition du 9 et 10 août 2025 (la 17e);

CONSIDÉRANT que la municipalité aimerait que les produits locaux et l'achat local soient mis de l'avant durant cet événement;

CONSIDÉRANT que les organisateurs ont été informés que des réparations seront effectuées sur la rue Principale durant cette période;

CONSIDÉRANT que les organisateurs ont été informés de la réalisation de travaux liés à la construction d'une tour cellulaire;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

QUE ce conseil accepte de verser l'aide financière au montant de 4 000 \$ au NDA JAM selon les modalités suivantes:

- 2 000 \$ avant le début de l'évènement, à la signature de l'entente;
- 2 000 \$ après la fin de l'évènement sur preuve d'une majorité d'achat local et si et seulement si l'ensemble des sites et des bâtiments ont été remis en état à la satisfaction de la municipalité dans les 2 semaines suivants la fin de l'évènement;
- Si l'évènement est annulé NDA JAM s'engage à remettre toutes les sommes versées.

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le NDA JAM à utiliser le terrain des loisirs, le terrain au pied de la montagne, une partie de la montagne, le terrain derrière la caserne pour le camping, l'agora, l'aréna (patinoire et chambres), le garage, le terrain de l'écocentre (qui sera fermé lors de l'évènement) et le centre municipal pour le comité;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise de fermer la rue du Puits ainsi qu'une partie de la rue de la Montagne, en laissant l'accès libre à la caserne en cas d'urgence;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le NDA JAM à dévier le sentier de VTT pendant leur fin de semaine d'activités. Les VTT auront le droit de circuler sur la rue Principale et l'Avenue des Loisirs, avec l'autorisation du Ministère des Transports et de la Sécurité du Québec, autorisations que le NDA JAM s'engage à aller chercher;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban prête également gratuitement 1 chambre pour une nuitée pour hébergement des artistes à la salle des loisirs;

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.7 Association des propriétaires du Lac Castor - Demande d'aide financière RSVL

2025-06-93 **CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de la vérification de la qualité de l'eau, l'Association du Lac Castor demande une aide financière à la Municipalité de l'ordre de 50 % du coût d'analyse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Roger Laganière

ET RÉSOLU

De contribuer financièrement au montant de 55,00 \$ représentant 50 % du coût d'analyse des prélèvements d'eau pour 2025 dans le cadre du réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

ADOPTÉE à la majorité des membres votants incluant le maire. Mme Guylaine Gauthier s'abstient.

5 AUTRES SUJETS

5.1 Varia

5.1.1 Dépôt d'une pétition citoyenne

5.2 Point d'information du Maire

5.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

5.4 Levée de l'assemblée

2025-06-94 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 14.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Nancy Laganière
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à

la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 13 juin 2025.